

Questions au Feuilleton

5. Les avions CF-104 seront remplacés par le nouvel avion de chasse et les frais d'acquisition de la flotte entière s'élèvent à 2.34 millions de dollars.

LE COMMANDEMENT DE LA FORCE MOBILE

Question n° 707—**M. Jones:**

Quel régiment du Commandement de la force mobile a été jugé le plus efficace entre 1950 et 1970? Quel régiment a connu le taux de rengagement le plus élevé? Ce ou ces régiments existent-ils toujours et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): L'efficacité relative des régiments du Commandement de la Force mobile au cours des années entre 1950 et 1970 ne peut être établie, étant donné que les divers régiments n'ont pas tous reçu le même matériel et ne jouaient pas tous le même rôle. Même dans les cas où le matériel et les rôles étaient semblables, on ne pourrait évaluer l'efficacité en termes de comparaison, mais en fonction de l'aptitude à assumer efficacement, sur le plan opérationnel, le rôle que chacun doit jouer. Les unités ne tenaient pas de dossiers sur le rengagement et le réenrôlement au cours des années 1950 à 1970.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Question n° 715—**M. Jones:**

1. Quels sont, d'après le ministère de la Défense nationale, les effectifs requis pour doter le Canada d'un système de surveillance satisfaisant, compte tenu bien sûr des vacances etc.?

2. Combien de personnes le Ministère emploie-t-il aux opérations de surveillance au Canada?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. La surveillance n'incombe pas exclusivement à un commandement ou à un élément particulier des Forces canadiennes. Cependant, c'est le rôle premier du commandement aérien et du commandement maritime qui comptent respectivement environ 22,700 et 9,200 membres.

LES HAUSSES SALARIALES DANS LES FORCES ARMÉES

Question n° 740—**M. Howie:**

Pour quand prévoit-on la prochaine hausse salariale des membres des Forces armées?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Le 1^{er} octobre 1979, pour tous les officiers et les non-officiers, exception faite des généraux, des colonels, des dentistes et des avocats militaires. La révision des taux de solde pour ces derniers a lieu le 1^{er} avril de chaque année, ce qui correspond à la date de révision des traitements des groupes semblables de la Fonction publique.

LE CF-5

Question n° 785—**M. McKinnon:**

Combien de fois les avions CF-5 ont-ils dû se servir d'un seul moteur lors des vols a) de surveillance, b) transatlantiques?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Le CF-5 a dû n'utiliser qu'un seul moteur en cinq occasions distinctes au cours de vols de surveillance ou d'entraînement et de vols transatlantiques. a) Vols de surveillance—deux; et b) vols transatlantiques—trois. Il est arrivé à quelques reprises que l'un des moteurs est tombé en panne, mais s'est rétabli rapide-

[M. Danson.]

ment; l'avion a donc pu poursuivre sa route jusqu'à destination.

[Traduction]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE DE 1979 SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE TENDANT À CONSERVER LES RÉSERVES

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie) propose: Que le bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Le bill C-42, concernant les approvisionnements d'énergie, est une mesure très importante qui vise à protéger les Canadiens en cas d'urgence nationale. Mon exposé se divise en quatre parties: l'historique du bill, la situation canadienne, nos obligations dans le cadre du programme d'urgence de répartition du pétrole de l'Agence internationale de l'énergie et les éléments mêmes du bill.

Nous sommes de nouveau confrontés aux incertitudes liées aux perturbations des approvisionnements pétroliers qui affectent les pays non communistes. La révolution iranienne a créé de grandes difficultés sur le marché pétrolier. L'Iran, deuxième plus grand producteur de pétrole de l'OPEP, n'a exporté aucun pétrole brut depuis le 26 décembre 1978. Les clients de l'OPEP sont donc privés, depuis cette date, de six millions de barils par jour de ce pétrole iranien, soit 20 p. 100 de la production de l'OPEP. Cette pénurie a été compensée temporairement par d'autres producteurs de l'OPEP. La pénurie nette, en termes de consommation des pays non communistes, est d'environ 5 p. 100.

● (1650)

Nous ne pouvons qu'espérer que la situation politique de l'Iran se stabilise rapidement et que le pétrole iranien se remette à couler librement sur les marchés mondiaux. Cependant, nous ne pouvons prévoir quand cela se fera. Pas avant de nombreux mois, si l'on en juge par les événements actuels. Nous ne savons pas non plus quelle sera exactement la prise de position des autres fournisseurs de l'OPEP, ne quels autres événements pourront encore intervenir.